Les représentants élus des personnels et des parents d'élèves du Lycée Français Charles de Gaulle Ambassade de France

Monsieur le président de la République Française,

Nous vous adressons ce courrier pour vous faire part de notre profonde inquiétude quant à l'avenir du lycée français Charles De Gaulle à Ankara.

Notre établissement existe depuis 1942. Il a toujours été considéré comme une école d'Ambassade sur la base d'une entente bilatérale entre les deux pays. A ce titre, il n'est assujetti ni à la taxation sur les frais d'écolage ni à celle portant sur les frais d'inscription et le personnel est intégré à l'article 19 de la convention entre la France et la Turquie en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu.

Aujourd'hui, nous apprenons par la direction de notre établissement, l'ouverture d'une enquête fiscale qui nous inquiète. Nous sommes informés de la nécessité de régulariser une situation fiscale qui nous a toujours été présentée comme parfaitement légale.

Un tel changement aurait de lourdes conséquences très préjudiciables pour l'établissement :

- De nombreuses familles souffriraient d'une augmentation inévitable des frais de scolarité qui pourrait les contraindre à déscolariser leurs enfants ;
- L'administration nous laisse entrevoir une perte de revenus pour les personnels. Ces derniers, déclarant jusqu'alors leurs revenus en France seraient lourdement affectés financièrement par la différence entre les deux systèmes d'imposition : français (déclaration individuelle) et turc (prélèvement à la source par l'employeur). L'attractivité des postes en serait d'autant réduite.
- La direction parle aussi du gel du projet de construction de l'école maternelle alors que les conditions d'accueil des élèves dans les bâtiments préfabriqués ne cessent de se dégrader. Il en est de même pour l'extension prévue et budgétée, du bâtiment sur Incek rendue nécessaire par l'augmentation des effectifs.

Nous souhaitons inscrire dans le temps la spécificité du système éducatif français de l'établissement, reconnue et choisie par les familles et le personnel, dans des conditions favorables pour tous afin de poursuivre la mission éducative participant au rayonnement culturel de la France et de la Francophonie, mission dans laquelle est fortement engagé le Lycée Charles de Gaulle.

Nous voulons que les accords bilatéraux entre la France et la Turquie sur lesquels repose l'existence même du Lycée français Charles De Gaulle depuis sa création, perdurent.

Ayant confiance en votre bienveillance et votre attachement au réseau des écoles françaises à l'étranger au sein de l'établissement public, l'AEFE, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de toute notre gratitude et de notre très haute considération.

Les représentants élus des personnels au Conseil d'établissement Les représentants syndicaux : CGT, SNES, SNUipp, SUD Les représentants élus des parents d'élèves au Conseil d'établissement L'Association des Parents d'Elèves du Lycée Charles de Gaulle